



Transparence

Entreprises Adaptées



ESAT



Hébergements



Mai 2012
N° 14
Sommaire

Handicap et citoyenneté	p.1
Au fil des mois	p.2
Le point scientifique du Docteur Soldati	p.2
Hugues de Saint-Sernin : un passionné d'espaces verts qui aime partager ses compétences	p.3
Interview : l'agence Dalkia de Rouen	p.4
Interview : Association des Maires du Var	p.4
L'APEI de Saint-Amand-Montrond, plus de 30 ans au service de la personne en situation de handicap	p.4

édito

Nous venons de vivre plusieurs mois de campagne électorale, quatre tours d'élection au plus haut niveau de notre République. Mais force est de constater, qu'il est hors de question pour les candidats à la présidentielle de rater le salon de l'agriculture. Ils y sont restés des heures, arpantant les allées en prenant soin d'être filmés devant chaque stand. Il fallait séduire les agriculteurs - électeurs.

Les 12 millions de citoyens handicapés n'ont, eux, pas vraiment eu droit au même numéro de charme de la part des candidats. Une étude commandée par l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) pendant la campagne présidentielle démontre que la notion « d'accessibilité » a été moins citée que le terme « football » !

Les candidats aux différentes élections n'ont pas toujours pris la peine de rendre leur programme accessible à tous...

Malgré cela, soyons confiants, et œuvrons pour que les cinq années à venir permettent aux personnes en situation de handicap et à leurs représentants de faire comprendre aux responsables politiques le véritable enjeu de société que représentent pour eux, l'éducation, la prise en charge et l'intégration.

Rejoignez-nous
sur Facebook et
sur Twitter !



Handicap et citoyenneté

L'UNAPEI à laquelle l'APEI de Saint-Amand-Montrond est adhérente depuis sa création, propose un programme d'actions prioritaires pour les cinq années à venir afin que les besoins et les attentes des personnes handicapées mentales soient enfin pris largement en compte.

« Accès à tout pour tous », « égalité des droits et des chances » sont deux piliers de la loi handicap de 2005 mais aussi de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées. Pour exercer leur citoyenneté, les personnes handicapées mentales ont besoin d'actions spécifiques.

Créer les conditions d'une société accessible.

La loi du 11 février 2005 a posé le principe d'une accessibilité universelle et fixé une échéance pour y parvenir : 2015. Trop peu d'actions au niveau national ont été menées pour les personnes handicapées mentales. Pour elles, rendre accessible la cité c'est, avant tout, mieux les accueillir et accepter leur différence.

Garantir un accès à la santé.

Les personnes handicapées mentales n'accèdent que faiblement à la santé, ce qui entraîne trop souvent

des sur-handicaps préoccupants. Plusieurs facteurs expliquent ce constat : un manque de coordination entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux, des réseaux de soins insuffisamment organisés, une formation professionnelle qui n'inclut pas les spécificités du handicap mental.

Compenser les conséquences du handicap mental.

Depuis la loi de 2005, toute personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap. Aujourd'hui, la mise en œuvre de ce droit n'est ni complète, ni satisfaisante, et certaines personnes accueillies ou accompagnées par des structures sociales ou médico-sociales financent en partie -voire en totalité- le coût de leur accompagnement socio-éducatif. Les frais de protection juridique sont à la charge première des personnes handicapées et de leur famille, y compris lorsque leurs ressources demeurent modestes.

Assurer l'accès à l'éducation de tous les enfants handicapés mentaux.

Derrière des chiffres en progrès d'intégration d'enfants handicapés mentaux dans les établissements scolaires, se cachent encore des situations difficiles : certains sont

scolarisés seulement quelques heures par semaine, d'autres n'ont aucune solution éducative. Pour les enfants handicapés mentaux, l'accès à l'éducation et à la formation passe par de la souplesse, une pluralité des réponses et par une collaboration entre les écoles et les établissements et services d'accompagnement adapté. Les acteurs de l'éducation manquent d'information et de formation, éléments importants pour qu'une solution soit favorisée. La loi prévoit que chaque enfant handicapé bénéficie d'un projet et d'un parcours personnalisé de scolarisation tenant compte de ses difficultés en adaptant des contenus pédagogiques. Dans les faits, ce n'est pas le cas.

Rendre effectif le droit au travail.

Le droit au travail est un élément fondamental des droits de l'homme qui s'exerce difficilement pour les personnes handicapées mentales, en décalage avec le « tout efficace » du monde économique. Le faible taux d'emplois réservés en témoigne et pourtant, ces personnes ont des capacités qui peuvent être valorisées dans un environnement adapté, avec notamment un accompagnement humain. Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) constituent la meilleure forme d'accès à une activité professionnelle. Il faut

donc garantir leur pérennité et leur permettre de s'adapter régulièrement au contexte économique.

Répondre aux besoins des personnes handicapées mentales vieillissantes.

Les progrès de la médecine, l'amélioration de la qualité de l'accompagnement, la meilleure prise en compte des besoins spécifiques de chacun favorisent l'allongement de leur espérance de vie. La prise en considération du vieillissement des personnes handicapées mentales et des conséquences de leur handicap nécessite une adaptation des établissements qui les accueillent et la mise en place de sections spécialisées dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) garantissant la qualité d'un accompagnement spécifique. Le handicap ne prend pas sa retraite...

Pérenniser les moyens des établissements et services médico-sociaux.

Ces établissements sont des structures indispensables pour accueillir et accompagner de nombreuses personnes handicapées mentales. Malgré le plan pluriannuel initié en 2008, leur capacité d'accueil reste aujourd'hui insuffisante pour résorber

les listes d'attente existantes et pour garantir l'effectivité des orientations décidées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le financement de ces établissements ne peut plus être limité à une simple reconduction budgétaire et il est indispensable de réajuster les financements publics au plus près des besoins des personnes.

Permettre aux dirigeants bénévoles de concilier mission d'intérêt général et vie professionnelle.

Les parents militants bénévoles assument au sein des associations des missions essentielles pour la collectivité. Assidus et engagés ils le sont, bénévoles ils souhaitent le rester. Aujourd'hui, leur investissement pour la nation n'est pas reconnu. Les dirigeants associatifs bénévoles doivent être aidés et bénéficier de mesures leur permettant d'assurer leur mission d'intérêt général.

Ce constat, en huit points essentiels dressé par l'UNAPEI fait état de mesures à mettre en œuvre. L'ensemble des mesures proposées prioritaires pour les cinq années à venir est détaillé sur notre site internet www.apei.asso.fr - rubrique « actualité » - et sur notre mur Facebook.



La section rempaillage pour maintenir la qualité de son savoir-faire a suivi une formation en perfectionnement.



Des départs en retraite de personnes en situation de handicap...



Elisabeth Baudin (ESAT)

Richard Le Corre (EA l'Artisanerie)

Daniel Bayard (EA l'Artisanerie)

...et de personnes de l'encadrement.



Bernadette Chauvelot, chef de service de l'hébergement, a pris sa retraite après 21 ans d'exercice professionnel.

Francis Martin, directeur technique de l'APEI, a pris sa retraite après 27 ans d'exercice professionnel.



Une scotcheuse a été offerte par notre client Agnès &



La fête de Noël a rassemblé les personnes en situation de handicap, l'ensemble du personnel et les commerciaux. © Photo : F. Mauffront

Les personnes en situation de handicap récompensées par des médailles et des diplômes pour leurs 20 ou 30 ans d'activité dans les ateliers de l'APEI de Saint-Amand-Montrond.



Chantal Deschatres (EA Artisanerie)

Lucette Thébault (EA Artisanerie)

Alain Parache (EA Artisanerie)



Nigloland : le 1^{er} novembre, pour fêter Halloween, le foyer éclaté s'est déplacé au parc d'attractions, situé à Dolancourt dans l'Aube.



Le point scientifique du Docteur Soldati

Qu'est-ce qu'un psychopathe ?

Les médias utilisent fréquemment le terme de psychopathe en évoquant l'actualité récente pour caractériser les criminels, les tueurs en série. Beaucoup de personnes s'interrogent sur cette appellation en se demandant si elles peuvent reconnaître ce type de personnalité autour d'elles.

La psychiatrie française parlait de déséquilibre mental, de déséquilibre psychique avant d'adopter le terme de personnalité psychopathique, d'origine anglo-saxonne. Ce sont donc des personnalités déséquilibrées au sens propre du terme c'est-à-dire que toutes les composantes constituant une personnalité normale ne sont pas réparties de façon homogène. Un déséquilibre s'étant créé au cours de l'enfance, la personnalité va développer des réactions antisociales, c'est-à-dire va se construire contre la société, ce qui fait qu'à un moment on parlait aussi de sociopathie.

Les psychopathes sont déséquilibrés dans le domaine des relations humaines, des émotions et du comportement. Leur comportement antisocial se caractérise par le fait qu'ils ne ressentent ni honte, ni culpabilité, ni remords dans leur action. Cela s'explique par un manque général d'empathie, c'est-à-dire qu'ils sont

incapables de comprendre ce que les autres individus vont ressentir sur le plan émotionnel. À titre d'exemple, lorsqu'on voit un être humain ou un animal souffrir, on ressent instinctivement la douleur de l'autre et on enclenche des réactions émotionnelles, alors que le psychopathe ne la ressent pas. Au contraire, il éprouve du plaisir à voir souffrir l'autre. On dit qu'il a alors un comportement pervers. Les réactions de l'individu normal face à une peur, se traduisent par ce que l'on appelle les phénomènes d'angoisse, c'est-à-dire une accélération du rythme cardiaque, des tremblements, des sueurs, la gorge qui se bloque, etc. ; le psychopathe, lui ne ressent aucune de ces sensations. Il peut ainsi prendre tous les risques et il agit sans conscience du danger qu'il inflige à l'autre. Il ne va pas se lier émotionnellement à sa victime qu'il considère comme un objet.

Les psychopathes sont aussi manipulateurs c'est-à-dire que souvent ils ont un comportement charmeur pour obtenir ce qu'ils souhaitent, pour impressionner les autres, pour paraître normaux. Confrontés à leurs mensonges, ils n'éprouvent aucune honte, aucune hésitation, ils sont indifférents au fait d'être pris en train de mentir. Cela étant, tous les psychopathes ne sont pas

charmeurs, certains, désavantagés par la nature peuvent, au contraire, s'exprimer sous forme de violence pour obtenir ce qu'ils souhaitent.

Les psychopathes, naturellement impulsifs et instables, changent souvent d'emplois, sont fréquemment absents. Leurs performances sont médiocres, et on souligne leur irresponsabilité au plan financier. Ce comportement égoïste fait qu'ils disent souvent « après moi le déluge, j'en ai rien à faire des conséquences de mes actes ». Ce côté jusqu'au-boutisme interroge et interpelle généralement l'entourage et il est très difficile de négocier avec eux.

Comment devient-on psychopathe ? Plusieurs causes sont avancées. On reconnaît maintenant que l'élaboration psychique de l'enfant évoluant, plusieurs théories existent. La première année, l'enfant perçoit les choses, les objets de manière partielle c'est-à-dire qu'il distingue les bons et les mauvais. Au bout d'un an, l'enfant va commencer à globaliser sa vision, à ressentir les réactions que son propre comportement va entraîner chez sa mère. Il va voir qu'elle peut être anxieuse, peut s'absenter, bref peu à peu l'enfant construit ce que l'on appelle une position dépressive, c'est-à-dire qu'il va ressentir de l'anxiété par rapport à l'autre. Une théorie de la psychopathie

explique que certains enfants qui n'ont pas connu ces conditions socioéducatives ne vont pas intégrer la position dépressive par rapport à l'autre c'est-à-dire qu'ils ne vont pas développer l'empathie. Les théories les plus récentes concernant les neurotransmetteurs ont montré que le cortisol qui diminue les sensations de peur est généralement faible chez le psychopathe alors que la testostérone a un taux élevé chez ce dernier présentant des comportements agressifs et antisociaux.

Le problème du traitement au sens large des psychopathes est très difficile car ce sont des personnalités qui vont se retrouver à l'hôpital ou en milieu carcéral. En milieu carcéral, ils vont s'adapter et manipuler les autres jusqu'à leur sortie où le risque de récidive est fréquent. A l'inverse, en milieu hospitalier, les sorties sont fréquentes car ils sont souvent décrits comme incurables. Actuellement, on reste dans des traitements qui traitent de l'agressivité, de la violence mais il n'y a pas de traitement de fond par rapport à l'étiologie. Il était classique de dire que les personnalités se stabilisaient vers la quarantaine, ce qui a donné du poids à la théorie des neurotransmetteurs car on sait qu'à partir d'un certain âge les hormones mâles, en particulier la testostérone, diminuent chez les individus.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond propose aux personnes en situation de handicap des activités professionnelles qui correspondent aux aptitudes de chacune.

29 d'entre elles travaillent aux espaces verts sous la responsabilité d'Hugues de Saint-Sernin.

Transparence : *Hugues de Saint-Sernin, vous êtes le chef de service technique « espaces verts ». En quelques mots, pouvez-vous vous présenter ?*

Hugues de Saint-Sernin : Après avoir créé et dirigé pendant quinze ans une entreprise d'espaces verts située à Châteauneuf-sur-Cher, je suis arrivé à l'APEI de Saint-Amand-Montrond fin 1992. J'ai 61 ans, suis marié, père de deux garçons et de deux filles et grand-père de deux petits garçons. En dehors de mon travail, j'aime bien marcher, notamment, en montagne et faire du bateau.

Transparence : *Hugues, quelles responsabilités exercez-vous ?*

Hugues de Saint-Sernin : Ma principale mission consiste à pérenniser et à étendre la clientèle des espaces verts afin de fournir du travail aux personnes en situation de handicap. L'APEI étant connue sur Saint-Amand-Montrond, le bouche-à-oreille fonctionne bien mais nous répondons aussi à des appels d'offres et nous entretenons également tous les espaces verts de l'association.

Après une première prise de contact, nous établissons un devis. À l'acceptation de celui-ci par le client, nous planifions avec les moniteurs le chantier en fonction des compétences de chacun. Puis, je vais expliquer le chantier à l'équipe retenue que je présente au client.

À la fin de chaque semaine, les moniteurs saisissent leurs fiches de travail dans notre programme informatique ce qui nous permet de les comparer avec le devis initial et de préparer la facturation, transmise au service comptabilité situé rue Sarrault.

Parmi mes attributions, je commande les fournitures telles que les végétaux, gravillons, piquets... auprès majoritairement de fournisseurs locaux qui eux-mêmes nous font travailler. Je suis en charge des achats de matériel en collaboration avec les moniteurs et le mécanicien.

Ma mission consiste également à veiller à ce qu'il y ait une bonne harmonie entre tous et que chacun trouve sa place.

Transparence : *Depuis 2006, les espaces verts étant à l'étroit rue Sarrault, vous êtes installés dans la zone industrielle des Noix brûlées à Orval, à la sortie de l'autoroute. Comment a été défini le projet qui a conduit à la construction de ce nouvel atelier ?*

Hugues de Saint-Sernin : L'architecte et la direction générale de l'association nous ont consultés régulièrement afin de définir nos besoins. L'APEI de Saint-Amand-Montrond a construit un atelier pratiquement sur mesure dans le souci fondamental d'intégrer les personnes en situation de handicap dans le monde du travail au sein d'une zone commerciale en plein développement.

Grâce à ces réflexions, nous avons d'excellentes conditions de travail. Un bâtiment doté de six



box abrite des camions et le matériel. Chaque box est muni d'une double porte entrée/sortie qui permet une marche en avant et assure une plus grande sécurité pour les travailleurs tout en permettant un gain de temps. Nous bénéficions aussi de vestiaires bien agencés avec douches ainsi que des bureaux et ateliers lumineux, aérés et fonctionnels.

Transparence : *Combien de personnes travaillent-elles aux espaces verts et comment l'activité est-elle organisée ?*

Hugues de Saint-Sernin : Notre atelier comprend quatre équipes de six travailleurs handicapés et une équipe de cinq, chacune étant encadrée par un moniteur. En plus, un moniteur polyvalent qui ne travaille pas uniquement aux espaces verts, complète notre effectif. Chaque moniteur est responsable de son équipe, de ses clients et de ses chantiers car nous avons des contrats d'entretien dans la plupart des cas. Chaque équipe a un box, une couleur attitrée pour marquer le matériel et les outils afin de se repérer. Nous avons essayé d'équilibrer chaque équipe afin que chacune d'elle puisse répondre à toutes nos demandes. Pour éviter la monotonie et diversifier ses connaissances, un travailleur handicapé change d'équipe tous les cinq à six ans.

Transparence : *Les travailleurs en situation de handicap sont-ils en contact direct avec les clients ?*

Hugues de Saint-Sernin : Oui et c'est très valorisant pour eux. Tous volontaires, ces hommes doivent être de bonne constitution et aimer travailler dehors. Nous leur fournissons une tenue verte appropriée aux tâches à effectuer, des chaussures de sécurité, gants, lunettes, casque, protections pour les oreilles... L'APEI de Saint-Amand-Montrond étant très vigilante sur la sécurité, les personnes en situation de handicap ont suivi des formations spécifiques réalisées par l'APAVE.

Transparence : *Qui sont vos clients ?*

Hugues de Saint-Sernin : Notre clientèle est constituée à 50 % par des particuliers et à 50 % par des entreprises et des collectivités locales. Nous intervenons à la Cité de l'Or de Saint-Amand-Montrond où nous entretenons quatre hectares de pelouse et arbres et arbustes. Dans cette ville, nous nous occupons

également des espaces verts du quartier du Vernet avec tonte, taille et ramassage des feuilles. Des entreprises et des particuliers (professions libérales, personnes âgées...) font également appel à nos services. En saison de tonte, nous restons sur Saint-Amand-Montrond alors qu'en hiver nous intervenons dans un rayon de quarante kilomètres.

Transparence : *En dehors des espaces verts, proposez-vous d'autres prestations ?*

Hugues de Saint-Sernin : En plus de l'entretien et de la création de jardins, nous effectuons des petits travaux de maçonnerie comme des clôtures, des murets, des terrasses, des dallages et en hiver, du bois de chauffage.

Transparence : *Bénéficiez-vous de matériels de qualité ?*

Hugues de Saint-Sernin : Nos camions de sept places (six travailleurs en situation de handicap plus le moniteur) sont récents et bien entretenus. Les tondeuses sont renouvelées régulièrement ainsi que l'outillage. Tout notre matériel respecte les normes de sécurité.

La présence d'un mécanicien espaces verts à mi-temps nous permet d'avoir toujours du matériel en bon état.

Transparence : *Une démarche adaptée est-elle nécessaire pour diriger les personnes en situation de handicap ?*

Hugues de Saint-Sernin : Nous ne pouvons pas travailler sans respecter l'aspect humain. Il faut savoir trouver un juste équilibre entre la rentabilité collective et les capacités de chacune. Pour réussir leur intégration sociale, il est essentiel que les personnes en situation de handicap puissent être valorisées et s'épanouir dans leur activité professionnelle.



Extraits choisis...

« L'APEI de Saint-Amand-Montrond a construit un atelier pratiquement sur mesure dans le souci fondamental d'intégrer les personnes en situation de handicap dans le monde du travail au sein d'une zone commerciale en plein développement ».

« Chaque moniteur est responsable de son équipe, de ses clients et de ses chantiers car nous avons des contrats d'entretien dans la plupart des cas ».

« L'APEI de Saint-Amand-Montrond étant très vigilante sur la sécurité, les personnes en situation de handicap ont suivi des formations spécifiques ».

« Avec les personnes en situation de handicap, il faut savoir trouver un juste équilibre entre la rentabilité collective et les capacités de chacune ».

Interview : l'agence Dalkia de Rouen



Françoise Harre et Christelle Gazelle

Transparence : Pouvez-vous présenter votre agence Dalkia et nous préciser votre fonction ?

Françoise Harre : L'agence de Rouen dépend de la direction Dalkia Nord, une des cinq entités régionales de Dalkia France. Sur cette agence, nous sommes un peu plus de 400 personnes à travailler sur le Petit-Quevilly, Rouen, la Grand Marre. La direction Dalkia Nord englobe toute la Picardie, la Basse et Haute Normandie, et le Nord où est basé notre siège à Saint-André. Dalkia, filiale de Veolia Environnement, compte plus de 15 000 collaborateurs en France. Salariée dans l'entreprise depuis 1984 (alors Compagnie Générale de Chauffage), j'occupe aujourd'hui la fonction d'agent de recouvrement et gère certains achats, dont vos fabrications.

Transparence : Comment avez-vous connu notre association ?

Françoise Harre : Grâce à votre déléguée commerciale, Christelle Gazelle, qui est venue me

voir en 2008. Même si on respecte notre obligation d'emplois, j'ai décidé de vous faire travailler. Nous sommes une entreprise spécialisée dans le chauffage urbain et la maintenance industrielle où il est compliqué d'embaucher des salariés handicapés. Nos commandes auprès de l'APEI de Saint-Amand-Montrond matérialisent notre volonté à prendre en compte les personnes handicapées mentales. Nos relations sont facilitées parce que l'Artisanerie et Le Verdier sont reconnus chez nous avec un code fournisseur au niveau national.

Transparence : Appréciez-vous vos relations avec l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Françoise Harre : Pour moi, il est important que Christelle Gazelle me rencontre 2 ou 3 fois par an, car je ne commande pas aux personnes qui nous harcèlent au téléphone. Vous avez été sélectionnée pour votre sérieux et vos résultats.

Je conserve tous vos documents avec les bons de commandes et les livraisons sont bien respectées. Il n'y a jamais de problème et avec Christelle, nous nous entendons bien.

Transparence : Quels articles choisissez-vous ?

Françoise Harre : Ici, nous avons une entreprise de nettoyage mais on arrive à compléter avec du papier toilettes, du savon et des sacs poubelles pris à l'Artisanerie. Je commande surtout, au Verdier, du papier A4 par palette qui nous satisfait totalement.



Interview : Association des Maires du Var



Jean-Louis Baudino et Evelyne Casile

Transparence : Evelyne Casile, quelle est votre fonction dans l'association ?

Evelyne Casile : Je suis secrétaire générale depuis 1993. L'action principale de l'association des Maires du Var consiste en la formation, l'information et le conseil auprès des élus du département du Var qui regroupe aujourd'hui 153 communes et 15 communautés de communes d'agglomération. Créée en 1954, cette association est dirigée par un président et un conseil d'administration. 8 personnes travaillent au secrétariat, au service juridique, au service spécialisé dans le domaine de l'eau et en particulier sur la protection des ressources en eau.

Transparence : Comment avez-vous connu l'Artisanerie et le Verdier ?

Evelyne Casile : On a connu votre structure par l'intermédiaire de son représentant Jean-Louis Baudino qui est venu nous rencontrer en 2000. Nous travaillons ensemble depuis 12 ans.

Transparence : Pour quelles raisons travaillez-vous avec nous ?

Evelyne Casile : Essentiellement pour l'aspect social qui correspond tout à fait à notre propre démarche sociale auprès des collectivités. On privilégie vos deux Entreprises Adaptées car Jean-Louis Baudino passe régulièrement contrairement aux plateformes téléphoniques impersonnelles.

Transparence : Quels sont les produits choisis ?

Evelyne Casile : Nous commandons 4 à 5 fois par an aussi bien des produits de l'Artisanerie que du Verdier, en essayant de respecter notre budget prévisionnel défini en début d'année. Nous achetons des sacs poubelles, du papier d'essuyage, des désodorisants, des produits d'entretien ainsi que des ramettes de papier et des articles de classement.

Transparence : Etes-vous satisfaite de nos fabrications et des relations commerciales établies ?

Evelyne Casile : Oui. Les produits sont de bonne qualité et nous entretenons des relations sympathiques avec Jean-Louis Baudino.

Transparence : L'évolution de l'APEI de Saint-Amand-Montrond (effectif, nouvelles structures d'hébergement...) vous incite-t-elle à vous impliquer ?

Evelyne Casile : Notre association est heureuse de s'impliquer à vos côtés dans vos objectifs de création d'emplois et d'établissements.



Quelques partenaires :



L'APEI de Saint-Amand-Montrond, plus de 30 ans au service de la personne en situation de handicap

Aujourd'hui...

L'APEI de Saint-Amand-Montrond gère trois établissements de travail (deux Entreprises Adaptées et un ESAT) et cinq foyers (trois foyers d'hébergement et deux foyers de vie). Les Entreprises Adaptées (EA) fabriquent des produits distribués par leur propre réseau commercial, à travers toute la France. L'Artisanerie (83 salariés handicapés) fabrique, assemble et conditionne des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien. La section rempaillage cannage de cet établissement a une clientèle de particuliers et de collectivités ; elle participe régulièrement à des manifestations ouvertes aux métiers d'art. Le Verdier (41 salariés handicapés) fabrique et conditionne des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau. L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT Vernet Industriel) accueille 114 personnes

en situation de handicap dans six ateliers distincts : cartonnage, espaces verts, sous-traitance industrielle, section adaptée, cuisine centrale et blanchisserie. Les Foyers Bernard-Fagot (104 places) se composent de trois foyers d'hébergement réservés aux travailleurs handicapés de l'ESAT (foyer traditionnel, foyer logement, foyer éclaté), de deux foyers de vie dont l'un accueille cinq personnes retraitées, et de trois places d'accueil temporaire d'urgence. En complément et dans la continuité du service social intervenant pendant le temps de travail, en 2007, un service d'accompagnement à la vie sociale pour aider, dans leurs diverses démarches personnelles, les salariés handicapés des Entreprises Adaptées et les travailleurs externes de l'ESAT a été mis en place. Ce service se charge, également, de la gestion administrative et financière de personnes mises

sous protection judiciaire, l'APEI de Saint-Amand-Montrond étant déclarée mandataire judiciaire à la protection des majeurs. En près de quatre décennies, l'évolution de la capacité d'accueil de l'APEI de Saint-Amand-Montrond a été remarquable :

1976	2012
30 travailleurs handicapés	238 travailleurs handicapés
14 résidents	104 résidents

...et demain

Pour répondre aux besoins grandissants de places d'accueil pour les personnes vieillissantes, l'APEI de Saint-Amand-Montrond a le projet d'ouvrir une nouvelle structure qui serait composée de petits pavillons de plain pied pouvant recevoir 24 à 27 personnes. Cette construction serait réalisée sur un terrain que possède déjà l'APEI de Saint-Amand-Montrond, à proximité du centre ville et de ses services.



Coordonnées commerciales

NORD 7, allée du Progrès
92173 VANVES CEDEX
Tél : 01 45 29 30 00
Fax : 01 46 48 61 86
Mail : dirco.nord@apei.asso.fr

SUD 7, avenue Pierre Verdier
34535 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 76 02 64
Fax : 04 67 62 60 47
Mail : dirco.sud@apei.asso.fr

Transparence



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond créé en octobre 2005

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Claudie Loda, Odile de Saint-Sernin

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 65 000 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola - 18200 Saint-Amand-Montrond - www.apei.asso.fr

